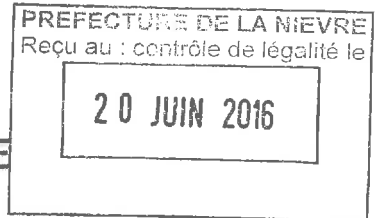


Publication le 20 JUIN 2016



EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2016-37

L'an deux mille seize, le sept juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BONNICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> juin 2016

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme DUBOIS, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, M. FICHOT, Mme VATAN (jusqu'à 19 h 00), M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme LAROCHE, Mme POIRIER, M. MORAND, Mme DUCOURTIOUX, M. COIGNET, M. GUERIN, Mme THOMAS, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : Mme VATAN à Mme ROBIN-CHAUVOT (à partir de 19 h 00), Mme MARCEL à M. FRIAUD, M. BENEDIT à Mme DESABRE.

Madame Colette DUCOURTIOUX a été désignée Secrétaire de séance.

---

**OBJET : Avis du Conseil Municipal sur le maintien d'un Adjoint dans ses fonctions et, le cas échéant, sur la suppression de poste de l'Adjoint concerné.**

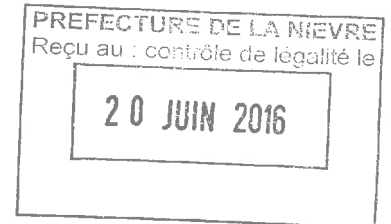
Madame le Maire expose que suite au retrait, le 31 mai dernier, dans un souci de cohérence de l'action municipale, de la délégation donnée à un Adjoint pour le suivi des affaires liées à l'enfance et à la jeunesse, les membres de l'assemblée délibérante sont informés des dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent que :

« Lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un Adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. »

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, se prononce par un vote à scrutin secret :

- contre le maintien de l'Adjoint dans ses fonctions, par 15 voix contre et 14 pour
- pour la suppression du poste d'Adjoint, par 15 voix pour et 14 contre
- pour la modification du tableau des Conseillers Municipaux.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.



Varennes-Vauzelles, le 14 juin 2016

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that starts with a vertical stroke, loops back to the left, then curves up and over to the right, ending with a horizontal stroke.

Isabelle BONNICEL